

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES PÉRIODES DE RÉALISATIONS

PROJETS	ANNÉE 2025	ANNÉE 2026	ANNÉE 2027	TOTAL DES TROIS ANNÉES	FINANCEMENT
TRAVAUX PUBLICS					
Tracteur à gazon + remorque fermée	15 000 \$			15 000 \$	Fonds de roulement
Camion 10 roues - Route 309	500 000 \$			500 000 \$	Crédit bail
Chemin de la Presqu'île	50 000 \$	5 000 000 \$		5 050 000 \$	Fonds de roulement + Subvention PAVL
Chemin Kiamika	11 000 000 \$			11 000 000 \$	Subvention PAVL
Chemin Tour du Lac	3 000 000 \$			3 000 000 \$	Subvention PAVL
Achat d'une camionnette		80 000 \$		80 000 \$	Crédit bail
Total	14 565 000 \$	5 000 000 \$	- \$	19 565 000 \$	
ADMINISTRATION					
Projet développement de la Montagne	200 000 \$	200 000 \$		400 000 \$	Règlement d'emprunt
Barrage - étude	150 000 \$	200 000 \$		350 000 \$	Règlement d'emprunt + PAFMAN
Garage Municipal		2 500 000 \$		2 500 000 \$	PRACIM
Mise à niveau aqueduc	200 000 \$			200 000 \$	TECQ
Réparation Hôtel de Ville	10 000 \$	100 000 \$		110 000 \$	Fonds de roulement + Subvention
Achat ordinateur - DG	2 500 \$			2 500 \$	Fonds de roulement
Total	562 500 \$	3 000 000 \$	- \$	3 562 500 \$	
LOISIRS & CULTURE					
Bibliothèque		100 000 \$		100 000 \$	Subvention vitalisation
Projet Halte Routière	100 000 \$			100 000 \$	Subvention vitalisation
Projet Plage Armand Latulippe	18 000 \$			18 000 \$	Subvention vitalisation
Parc Lac Gaucher - Belvédère	30 000 \$			30 000 \$	Subvention
Lavoir à bateaux		40 000 \$			Subvention MRNF
Descente à bateaux	25 000 \$				Subvention
Total	148 000 \$	100 000 \$	- \$	248 000 \$	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	2025	2026	2027	TOTAL	
	15 275 500 \$	8 100 000 \$	0 \$	23 375 500 \$	

La présentation du programme triennal d'immobilisations représente une planification des investissements prévus par le Conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, et ce pour les trois prochaines années. tel que prévus par le Code Municipal du Québec (chapitre C-27.1).

années, tel que prévu par le Code municipal du Québec (chapitre C-27.1).

Cette planification est révisée annuellement afin de refléter la réalité des besoins municipaux, et adoptée par résolution du conseil. *Lyz Beaulieu*, directrice générale, greffière-trésorière